

Amherst, le 14 mai 2018

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 14^e jour du mois de mai 2018, à laquelle sont présents le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Jean Bourassa	Daniel Lampron
Caroline Champoux	Robert Laperrière
Roger Chayer	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale/secrétaire-trésorière et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 14 mai 2018

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 9 avril 2018**
Résolutions numéros 083.04.2018 à 112.04.2018 inclusivement pour la séance ordinaire du 9 avril 2018.
4. **Ratification des déboursés pour le mois d'avril 2018**
 - 4.1. Déboursés du 01-04-2018 au 30-04-2018 pour un montant total de 386 600.78 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 41 128.12 \$
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
 - 6.1 Désignation de monsieur Jean-Guy Galipeau à titre de célébrant pour le territoire de la municipalité d'Amherst
 - 6.2 Demande d'aide financière – L'Étincelle d'Amherst
 - 6.3 Embauche de Mme Sophie Poissant, à titre de concierge
 - 6.4 FILAU – nouveaux tarifs d'installation
 - 6.5 Valeur de reconstruction – 249 rue Amherst
 - 6.6 Rapport financier trimestriel
 - 6.7 Liste des contrats de plus de 25 000\$
 - 6.8 Plan de classification et calendrier de conservation
7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants avril 2018

- 7.2 Rapport complémentaire du directeur des PR
- 7.3 Suivi de la simulation du 14 avril
- 7.4 Embauche des premiers répondants Kim St-Clair et Marc-Alexandre Lecours
- 7.5 Autorisation de déboursé pour la formation des PR
- 7.6 Autorisation de déboursé pour l'achat de vêtements « couvre-tout » des PR

8. Travaux publics

- 8.1 Demande au MTMDET problématique entrée nord de la 323
- 8.2 Mandat de signature – Servitude Marc Labelle
- 8.3 Programme d'aide à la voirie locale des projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 8.4 Appel d'offres déchiqueteuse
- 8.5 Soumission entretien paysager
- 8.6 Offre d'emploi – préposé à l'entretien - journaliers

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Associations de lacs – Demande d'aide financière pour affichage

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport Martin Léger
- 10.2 Frais de parcs – Lotissement H. Leggett & Fils
- 10.3 Demande de dérogation mineure DM003-2018 – 180, ch. de la Pointe
- 10.4 Demande de dérogation mineure DM004-2018 – 147, ch. des Thuyas
- 10.5 Demande de dérogation mineure DM005-2018 – 264, ch. Saint-Rémi-en-Haut
- 10.6 Demande de dérogation mineure DM006-2018 – 446, ch. du Pavillon
- 10.7 Mandat CCU – Réglementation revitalisation du noyau villageois

11. Loisirs et culture

- 11.1 Embauche des moniteurs camp de jour

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 113.05.2018 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

- 5.1 Les rouleurs des casinos
- 5.2 Lettre de félicitation à une employé
- 6.9 Appel de candidature et comité de sélection

Et en retirant le point suivant :

- 6.3 Embauche de Mme Sophie Poissant à titre de concierge

Adoptée à la majorité

3 **RÉS 114.05.2018** **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la directrice générale soit exemptée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance du 9 avril 2018, résolutions numéros 083.04.2018 à 112.04.2018 inclusivement soit adopté.

Adoptée à la majorité

4 **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2018**

4.1 **RÉS 115.05.2018** **DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-04-2018 au 31-04-2018 pour un montant total de 386 600.78 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 41 128.12 \$.

Adoptée à la majorité

5 **CORRESPONDANCES**

5.1 **LES ROULEURS DES CASINOS**

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale informe l'assemblée que les 2 et 3 juin, une équipe cycliste, les Rouleurs des casinos, traversera le territoire en empruntant la Route 323 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

5.2 **LETTRE DE FÉLICITATION**

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale informe l'assemblée d'une lettre de félicitation reçue par la municipalité soulignant le bon travail de madame Mylène Charlebois.

6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **RÉS 116.05.2018** **DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE**

CONSIDÉRANT que les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst a reçu des demandes de célébration de mariages civils ou d'unions civiles sur son territoire

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que le conseil demande au Directeur de l'état civil de désigner monsieur le maire Jean-Guy Galipeau, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité d'Amherst.

Adoptée à la majorité

6.2 **RÉS 117.05.2018** **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – L'ÉTINCELLE D'AMHERST**

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme l'Étincelle d'Amherst;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à reconnaître le travail et l'implication importante de deux bénévoles depuis de nombreuses années au sein de l'organisme;

CONSIDÉRANT de plus, le désir de l'organisme d'organiser une activité de pétanque sur le terrain du tennis à Vendée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil fasse un don de 200.00 \$ pour souligner le départ de deux bénévoles impliqués depuis de nombreuses années dans l'organisme, soit messieurs Jean-Pierre Leroux et Jean-Claude Ross;

QUE le conseil autorise l'organisme à utiliser un espace du terrain de tennis de Vendée pour la pratique de la pétanque conditionnellement à ce que l'horaire de l'activité soit affiché sur place.

Adoptée à la majorité

6.3 **EMBAUCHE DE MADAME SOPHIE POISSANT À TITRE DE CONCIERGE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6.4 **FILAU- NOUVEAUX TARIFS D'INSTALLATION**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe l'assemblée des nouveaux tarifs de Filau pour l'installation de l'équipement requis pour l'accès internet. Les tarifs des forfaits mensuels demeurent inchangés.

6.5 **RÉS 118.05.2018** **VALEUR DE RECONSTRUCTION – 249 RUE AMHERST**

CONSIDÉRANT la valeur de reconstruction de l'ancienne église dorénavant propriété de la municipalité d'Amherst évalué à 1 060 610 \$;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer ce bâtiment;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment sera principalement utilisé par Actions St-Rémi qui y tiendra divers événements;

CONSIDÉRANT que le coût d'assurance du bâtiment n'était pas prévu au budget 2018 d'Actions St-Rémi;

CONSIDÉRANT que la municipalité prend à sa charge le coût de l'assurance du bâtiment pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le coût de l'assurance du bâtiment sera assumé par Actions St-Rémi à compté de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil tient à être équitable envers les organismes qu'il soutient;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil, par souci d'équité, prenne à sa charge le coût d'assurance du bâtiment occupé par Ici Vendée, soit le 1893, rue du Village, pour l'année 2018.

Adoptée à la majorité

6.6 **RÉS 119.05.2018** **RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL**

CONSIDÉRANT le rapport financier trimestriel préparé par madame Bernadette Ouellette, directrice générale;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport financier trimestriel préparé par madame Bernadette Ouellette, directrice générale.

Adoptée à la majorité

6.7 **RÉS 120.05.2018** **LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$**

CONSIDÉRANT la liste des contrats de plus de 25 000 \$ préparée par madame Bernadette Ouellette, directrice générale;

CONSIDÉRANT que cette liste inclue les factures de plus de 2 000.00 \$ pour un total de 25 000.00 \$ et plus par fournisseur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil accepte de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2017 telle que préparé par madame Bernadette Ouellette, directrice générale;

Adoptée à la majorité

6.8 **RÉS 121.05.2018** **PLAN DE CLASSIFICATION ET CALENDRIER DE CONSERVATION**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

Que le conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Bernadette Ouellette, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente ainsi que tous les documents se rattachant à ce dossier et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, le tout pour et au nom de la Municipalité d'Amherst.

Adoptée à la majorité

6.9 RÉS 122.05.2018 APPEL DE CANDIDATURE ET COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT la démission de madame Bernadette Ouellette, directrice générale, qui prendra effet vers la fin du mois juin 2018, la date exacte étant à confirmer;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de directeur général laissé vacant par le départ de madame Ouellette;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil procède à un appel de candidature pour le poste de directeur général et qu'un comité de sélection composé de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et madame Bernadette Ouellette, directrice générale soit formé afin de combler ce poste.

QUE les membres du conseil remercie chaleureusement madame Bernadette Ouellette pour le travail accompli depuis son entrée en fonction et lui souhaite la meilleure des chances dans son nouvel emploi.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS AVRIL 2018

Monsieur le conseiller Jean Bourassa, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'avril 2018.

7.2 RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU DIRECTEUR DES PREMIERS RÉPONDANTS

Monsieur le conseiller Jean Bourassa, dépose le rapport complémentaire préparé par le directeur du service des premiers répondants.

7.3 SUIVI DE LA SIMULATION DU 14 AVRIL 2018

Monsieur le conseiller Jean Bourassa, fait un résumé de l'exercice d'entraide impliquant le 51^{ième} ambulance de campagne, la Régie incendie Nord Ouest Laurentides et le service des premiers répondant d'Amherst tenu le 14 avril 2018 à Amherst.

7.4 RÉS 123.05.2018 EMBAUCHE DES PREMIERS RÉPONDANTS KIM ST-CLAIR ET MARC-ALEXANDRE LECOURS

CONSIDÉRANT les besoins du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du directeur du service des premiers répondants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil procède à l'embauche de madame Kim St-Clair et de monsieur Marc-Alexandre Lecours à titre de premiers répondants.

Adoptée à la majorité

7.5 **RÉS 124.05.2018** **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ POUR LA FORMATION DES PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Kim St-Clair et de monsieur Marc-Alexandre Lecours à titre de premiers répondants;

CONSIDÉRANT que la formation de premier répondant ne pourra se faire avant la fin de l'été 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de leur donner une formation RCR au montant de 100.00 \$ par personne afin qu'ils puissent être opérationnel le plus rapidement possible;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à déboursier un montant de 200.00 \$ pour la formation RCR de madame Kim St-Clair et monsieur Marc-Alexandre Lecours.

Adoptée à la majorité

7.6 **RÉS 125.05.2018** **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS « COUVRE-TOUT » DES PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT la nécessité, lors d'interventions des premiers répondants, que ces derniers soient clairement identifiables sur le terrain;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise le directeur du service des premiers répondants à faire l'achat de vêtements « couvre-tout » au montant de 3 352.50 \$ plus le transport et les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée pour le tiers au budget de fonctionnement et, pour le deux tiers, au surplus non affecté.

Adoptée à la majorité

8 **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **RÉS 126.05.2018** **DEMANDE AU MTMDET – PROBLÉMATIQUE DE L'ENTRÉE NORD DE LA ROUTE 323**

CONSIDÉRANT les problématiques identifiées à l'entrée nord de la municipalité par la route 323 soient, la nécessité de réduire la vitesse des automobilistes par l'installation d'un afficheur électronique de vitesse, l'aménagement d'un îlot

ralentisseur et la réduction de la vitesse de 50 à 30 kilomètre heure dans la zone scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'améliorer l'aspect visuel de l'entrée nord de la municipalité en diminuant le nombre de panneau de signalisation qui sont, de l'avis du conseil, beaucoup trop nombreux;

CONSIDÉRANT la problématique de sécurité des usagers à l'intersection de la Route 323 et du chemin Boileau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil demande au Ministère des Transport de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans un but de sécurité des usagers et d'amélioration de l'aspect visuel de la Route 323 à l'entrée du noyau villageois de la municipalité d'Amherst :

- D'installer un afficheur électronique de vitesse;
- D'implanter un îlot ralentisseur;
- De réduire la vitesse dans la zone scolaire de 50 à 30 kilomètre heure;
- De réduire le nombre de panneaux de signalisations;
- D'aménager, à l'intersection de la Route 323 et du chemin Boileau une bretelle d'accélération afin d'assurer la sécurité des usagers.

Adoptée à la majorité

8.2 **RÉS 127.05.2018** **MANDAT DE SIGNATURE – SERVITUDE MARC LABELLE**

CONSIDÉRANT les résolutions 213-11 et 168.07.2017, autorisant la signature d'une servitude pour l'installation d'un ponceau sur le lot 5 151 024;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire Jean-Guy Galipeau a succédé à monsieur Bernard Lapointe;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil modifie les résolutions précitées et autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale, ou le directeur général adjoint en son absence et monsieur le maire Jean-Guy Galipeau, ou le maire suppléant en son absence à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, la servitude à intervenir entre les parties ainsi que tout autres documents pertinents à ce dossier.

Adoptée à la majorité

8.3 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe l'assemblée des subventions accordées suite à la demande déposée par la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.

8.4 **RÉS 128.05.2018** **APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE**

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics et le coût de location d'une déchiqueteuse;

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux d'émondage sur l'ensemble des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services techniques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil mandate monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques à procéder à un appel d'offres pour l'achat d'une déchiqueteuse sans dépasser un budget maximum de 30 000 \$.

Adoptée à la majorité

8.5 RÉS 129.05.2018 SOUSSION ENTRETIEN PAYSAGER

CONSIDÉRANT l'offre déposée par monsieur Gaétan Larose pour l'entretien paysager (ouverture) des jardins de la halte routière, de la source et de l'hôtel de ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil accepte l'offre de monsieur Gaétan Larose, au montant de 1080 \$ plus les taxes applicables, mais excluant les plantes le paillis et l'engrais, pour l'entretien des jardins de la halte routière, de la source et de l'hôtel de ville et autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

8.6 RÉS 130.05.2018 APPEL DE CANDIDATURES – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN ET JOURNALIERS

CONSIDÉRANT les besoins ponctuels en ressources humaines au service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour combler des postes saisonniers et/ou à temps partiel de préposé à l'entretien et de journaliers aux travaux publics.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 RÉS 131.05.2018 ASSOCIATIONS DE LACS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR AFFICHAGE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Associations de lacs pour défrayer une partie du coût d'achat de panneaux de sensibilisation au myriophylle à épis;

CONSIDÉRANT l'importance accordée par le conseil à la préservation de la qualité des plans d'eau du territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la municipalité rembourse le coût d'un panneau de 60 cm x 90 cm de sensibilisation au myriophylle à épis au montant de 114.00 \$ plus les taxes applicables aux associations qui en feront la demande;

QUE la municipalité rembourse plus d'un panneau lorsqu'une association regroupe plusieurs lacs, à raison d'un panneau par lac;

QUE les panneaux remboursés par la municipalité soient installés dans un accès public reconnu par la municipalité d'Amherst et/ou le Ministère concerné au plan d'eau;

QUE cette dépense soit imputée au budget de fonctionnement.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT AVRIL 2018

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'avril 2018.

10.2 RÉS 132.05.2018 FRAIS DE PARCS – LOTISSEMENT H. LEGGETT & FILS

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement déposée par H. Leggett & Fils;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE conformément à l'article 4.4.1 du règlement sur les permis et certificats le conseil perçoive la contribution pour fins de parcs en argent représentant 4% de la valeur uniformisée pour le terrain visé.

Adoptée à la majorité

10.3 RÉS 133.05.2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DMO03-2018 – 180, CHEMIN DE LA POINTE

Étude de la demande de dérogation mineure # DM003-2018 telle que soumise pour la propriété sise au 180, chemin de la Pointe à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal en l'intégrant au garage existant à 10.82 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu des 15 mètres prescrits, à 2.4 mètres de la ligne latérale au lieu des 3 mètres prescrits et à 2.29 mètres de la ligne avant au lieu des 5 mètres prescrits.

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 17^{ième} jour d'avril 2018 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT que le bâtiment faisant l'objet de la demande bénéficie de droits acquis quant à son implantation;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement prévu ne créera pas d'empiétement supplémentaire dans la bande riveraine et dans les marges de recul avant et latérale;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande telle que présentée;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE la demande de dérogation mineure DM003-2018, pour la propriété sise au 180, chemin de la Pointe, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.4 **RÉS 134.05.2018** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DMO04-2018 – 147, CHEMIN DES THUYAS**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM004-2018 telle que soumise pour la propriété sise au 147, chemin des thuyas à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire (garage) dans la cour avant en contravention de l'article 7.5.1 du règlement de zonage.

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 17^{ième} jour d'avril 2018 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT l'implantation actuelle du bâtiment principal et la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT que l'article 7.5.1 du règlement de zonage ne tient pas compte des situations particulières pouvant affecter certaines propriétés, telle celle du requérant;

CONSIDÉRANT que le nouveau garage ne sera pas visible du chemin des thuyas;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande à la condition que le garage soit implanté à l'extérieur du prolongement des murs latéraux du bâtiment principal;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE la demande de dérogation mineure DM004-2018, pour la propriété sise au 147, chemin des Thuyas, soit acceptée à la condition que le garage soit implanté à l'extérieur du prolongement des murs latéraux du bâtiment principal.

Adoptée à la majorité

10.5 **RÉS 135.05.2018** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DMO05-2018 – 264, CHEMIN SAINT-RÉMI-EN-HAUT**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM005-2018 telle que soumise pour la propriété sise au 264, chemin Saint-Rémi-en-Haut à l'effet de régulariser l'implantation d'une galerie à 3.57 et 3.85 mètres de la ligne avant au lieu des 4 mètres prescrits.

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 17^{ième} jour d'avril 2018 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande telle que présentée;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la demande de dérogation mineure DM005-2018, pour la propriété sise au 264, chemin Saint-Rémi-en-Haut, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.6 **RÉS 136.05.2018** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DMO06-2018 – 446, CHEMIN DU PAVILLON**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM006-2018 telle que soumise pour la propriété sise au 446, chemin du Pavillon à l'effet de régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire (garage) construit en 2011 empiétant dans la bande riveraine d'un ruisseau.

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 17^{ième} jour d'avril 2018 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT que la construction du garage, prévoyant son implantation, a fait l'objet d'un permis le 15 septembre 2011, permis #94-2011;

CONSIDÉRANT qu'au moment de l'émission du permis le ruisseau identifié sur le plan de l'arpenteur était considéré comme un fossé de drainage;

CONSIDÉRANT que depuis 2011 le gouvernement a modifié la définition d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués de bonne foi;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande telle que présentée;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE la demande de dérogation mineure DM006-2018, pour la propriété sise au 446, chemin du Pavillon, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.7 **RÉS 137.05.2018** **MANDAT AU CCU – REVITALISATION DU NOYAU VILLAGEOIS – RÈGLEMENT PARTICULIER**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à la revitalisation du noyau villageois;

CONSIDÉRANT que le noyau villageois, et notamment la Route 323, est la porte d'entrée de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'il devient nécessaire, afin de soutenir le conseil dans son effort de revitalisation, de prévoir des normes particulières dans le noyau villageois;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil donne mandat au Comité consultatif en urbanisme de proposer des avenues règlementaires afin de soutenir les efforts de revitalisation du noyau villageois déployés par le conseil.

Adoptée à la majorité

11 **LOISIRS ET CULTURE**

11.1 **RÉS 138.05.20128** **EMBAUCHE DES MONITEURS CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour les poste de moniteurs du camp de jour pour l'été 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Chayer

QUE le conseil autorise l'embauche de Mélissa Piché-St-Louis, Katherine Gauthier-Houle, Sophie Maurice, Alyssia Prévost, Kym Paquette et Anthony Garnier à titre de moniteurs du camp de jour ainsi que Esthéban Archambault au service de garde pour l'été 2018, le tout selon la politique en vigueur;

Adoptée à la majorité

12 **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

13 **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 **RÉS 139.05.2018** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 21h25.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire